

VILLE DE
BORMES
LES MIMOSAS



Commune de Bormes-les-Mimosas



Plan Local d'Urbanisme

Liste des emplacements réservés

Pièce N°5

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal en date du : 19 DEC 2019

Le Maire,



François ARIZZI

P.O.S. (hors site classé Bénat) approuvé le 23/03/1994		P.L.U. approuvé le 28/03/2011	
Révisions partielles N°1 : 16.11.1999 N°2 : 08.06.2000	Modification P.O.S. N° 1 : 22.06.1994 N° 2 : 25.04.1996 N° 3 : 27.06.1996 N° 4 : 06.02.1997 N° 5 : 24.06.1997 N° 6 : 20.10.1997 N° 7 : 11.12.1997 N° 8 : 03.12.1998 N° 9 : 29.06.1999 N° 10 : 28.03.2000 N° 11 : 08.06.2000 N° 12 : 14.03.2005 N° 13 : 14.09.2006 N° 14 : 14.12.2009	Révision P.L.U.	Modification P.L.U. N1 : 17/12/2015 N2 : 19/12/2019
Révision d'urgence N°1 : 03.02.2003			
Révision simplifiée N°1 : 14.12.2009			
Mises à jour P.O.S. N° 1 : 17.06.1994 N° 2 : 23.12.1994 N° 3 : 15.01.1997 N° 4 : 12.09.2000 N° 5 : 23.03.2001		Mise à jour P.L.U. N°1 : 16/09/2014	

Liste des emplacements réservés

Número	Désignation des opérations intitulées	Collectivité bénéficiaire	Largeur de plate-forme	Surface approximative	Délimitation
1	Aménagement de la R.D. 98	Département	entre 11 et 13 m	271 700 m ²	Depuis la limite de la Môle jusqu'au bord de la retenue d'eau du Trapan (proche de la limite communale de la Londe)
1a	Création d'un carrefour de la verrerie	Département	-	31 010 m ²	R.D. 98 et R.D. 559 (Avenue Lou Mistraou)
1b	Aménagement du carrefour du Trapan	Département	-	5 600 m ²	Au droit de la retenue d'eau du Trapan
2	Aménagement de la R.D. 559	Département	de 14 m à 23,50 m	85 002 m ²	Depuis le carrefour de la Verrerie jusqu'à la limite du Lavandou (Avenue Lou Mistraou)
2a	Création d'un carrefour de Maudroume	Commune	-	1 670 m ²	R.D. 559 et accès au chemin de Maudroume
2c	Création d'un carrefour du Niel	Département	-	2 010 m ²	R.D. 559 et chemins du Niel, Surle et Content
2d	Création d'un carrefour route de Cabasson, situé au Pin	Département	-	1 670 m ²	R.D. 559 et route de Cabasson, chemin des Vignes
3	Aménagement de la R.D. 41 et piste cyclable (route de Baguier)	Département	10 m	45 600 m ²	Depuis la chapelle Saint-François jusqu'au col de Gratte-Loup
4	Aménagement de la R.D. 298 et piste cyclable	Département	14 m	33 830 m ²	Depuis l'Avenue Lou Mistraou (R.D. 559) jusqu'au Pont du Gaspardet
4a	Création d'un carrefour de la zone d'activité du Batailler / Pérussier	Département	-	1 250 m ²	Intersection de la R.D. 298, et le chemin du batailler (ER n° 120)
6	Aménagement de la R.D. 198 (Bd du Front de Mer, Bd de la Plage) et piste cyclable	Département	14 m	15 010 m ²	Depuis la limite du Lavandou intégrant le carrefour de la Favière (Bois du Coteau) et le rond-point de la Bienvenue jusqu'à la limite du Lavandou (pointe de Gouron)
14	Aménagement du chemin de Cardenon (en zone urbaine) et aire de retournement	Commune	8 m	6 340 m ²	Depuis la route de Bénat (R.D. 298) jusqu'à la limite de la piste D.F.C.I.
16	Prolongement de l'Avenue de la Mer	Commune	8 m	826 m ²	Depuis l'Avenue de la Mer jusqu'à l'arrière plage de la Favière
17	Prolongement du Boulevard du Front de Mer	Commune	12,50 m	2 380 m ²	Depuis l'Avenue de la Mer jusqu'au carrefour de la Favière
19	Aménagement du Chemin de la Mer	Commune	8 m	5 600 m ²	Depuis la Place de l'Olivier jusqu'à l'arrière plage de la Favière
19a	Aménagement d'accès au chemin de la Mer	Commune	8 m	480 m ²	Depuis la route de Bénat (R.D. 298) jusqu'à la place de l'Olivier
19b	Aménagement d'une voie nouvelle – Désenclavement de la sortie du chemin de la Mer	Commune	6 m	810 m ²	Depuis le chemin de la mer jusqu'à la route de Bénat (RD298)
20	Aménagement du chemin des Néfliers	Commune	4 m	690 m ²	Depuis le chemin de la Mer jusqu'au chemin piétonnier
20b	Aménagement d'une voie piétonne	Commune	3 m	310 m ²	Depuis la route de Bénat (R.D. 298) jusqu'à l'impasse du Néflier
23	Aménagement du chemin des Berles et piste cyclable	Commune	8 m	5695 m ²	Depuis la route de Cabasson (R.D. 42a) jusqu'à au chemin de Bénat

Numéro	Désignation des opérations intitulées	Collectivité bénéficiaire	Largeur de plate-forme	Surface approximative	Délimitation
26	Aménagement de la rue des Iris et recalibrage du Castellan	Commune	Entre 9 et 15 m à partir Castellan	6 510 m ²	Depuis la R.D. 559 (Avenue Lou Mistrrou) jusqu'au chemin des Vignerons
26b	Aménagement du chemin des Fougères	Commune	8 m	3 950 m ²	Depuis le chemin des Vignerons jusqu'au chemin du Batailler
27	Aménagement du chemin du Pont et d'une partie du chemin des Boutons d'or et recalibrage du pluvial	Commune	Entre 8 et 14 m	5 374 m ²	Depuis la R.D. 559 (Avenue Lou Mistrrou) jusqu'au chemin des Catalanes
29	Aménagement du chemin des 4 Saisons	Commune	7 m	5 005 m ²	Depuis la R.D. 559 (Avenue Lou Mistrrou) jusqu'au chemin des Vignerons
30	Aménagement du chemin du Content	Commune	9 m	7055 m ²	Depuis la R.D. 559 (Avenue Lou Mistrrou) jusqu'au chemin du Batailler
31	Aménagement du chemin de Surle	Commune	8 m	4 931 m ²	Depuis la R.D. 559 (Avenue Lou Mistrrou) jusqu'au chemin du Liseron
32	Aménagement du chemin du Liseron	Commune	8 m	4768 m ²	Depuis le chemin du Niel jusqu'au chemin du Batailler
32b	Aménagement du chemin du Batailler en piste et de la partie Est du chemin du Patelin	Commune	8 m	6036 m ²	Depuis le chemin du Content jusqu'à la route de Cabasson
33	Aménagement du chemin du Niel	Commune	9 m	5 870 m ²	Depuis la R.D. 559 (Avenue Lou Mistrrou) jusqu'au chemin du Liseron
33a	Aménagement du chemin du Niel	Commune	8 m	5 010 m ²	Depuis le chemin du Liseron jusqu'au chemin du Tibourin
33b	Aménagement du chemin du Niel + Aire de retournement	Commune	6 m	2 505 m ²	Depuis le chemin du Tibourin jusqu'à l'aire de retournement
34	Aménagement du chemin du Seigle et piste cyclable	Commune	8 m	3 180 m ²	Depuis le chemin du Niel jusqu'au chemin des la Lavandes
35	Aménagement du chemin de L'Angueiroun et piste cyclable	Commune	8 m	16 960 m ²	Depuis le chemin du Seigle jusqu'à la R.D. 98 (La Verrerie)
36	Aménagement du chemin des Impatiences	Commune	8 m	980 m ²	Depuis la contre allée de la R.D. 559 jusqu'au chemin du Train des Pignes
40	Aménagement de la traverse du Chêne liège	Commune	8 m	2 160 m ²	Depuis la route des Lavandières jusqu'à la R.D. 559 (avenue Lou Mistrrou)
41	Aménagement du chemin du Moulin d'eau	Commune	5 m	5 632 m ²	Depuis le chemin de Sésames jusqu'à la limite communale du Lavandou
41b	Aménagement du chemin des Sésames et aire de retournement	Commune	4 m	5 658 m ²	Depuis la chapelle Saint-François jusqu'au chemin du Moulin d'Eau
44	Aménagement du chemin des Bignones et aménagement du pluvial	Commune	6 m	1 480 m ²	Depuis la R.D. 41 (Bd du Levant) jusqu'au terrain communal Parcelle AE n° 69
45	Aménagement du chemin des Vignes	Commune	de 4 à 8 m	798 m ²	Depuis le chemin du Train des Pignes jusqu'à la R.D. 559 (Avenue Lou Mistrrou) se reliant au carrefour de Cabasson
46	Aménagement de la rue Montagard	Commune	8 m	1 025 m ²	Depuis le boulevard Uranus (R.D. 141) jusqu'à la rue des Narcisses
48	Aménagement du Boulevard du Levant (R.D. 41)	Département	de 17 à 26 m	3 675 m ²	Depuis la place du Pin jusqu'au croisement avec le chemin des Pierres Blanches
48b	Aménagement du Boulevard du Levant (R.D. 41) dont piétonnier	Département	12 m	7 070 m ²	Depuis le croisement avec le chemin des Pierres Blanches jusqu'à la R.D. 559 (Avenue Lou Mistrrou)

Numéro	Désignation des opérations intitulées	Collectivité bénéficiaire	Largeur de plate-forme	Surface approximative	Délimitation
48c	Abords du Boulevard du Levant	Commune	5 m	1 270 m ²	Sur le côté sud du Boulevard du Levant
49	Aménagement de la Voie Romaine	Commune	8 m	4 865 m ²	Depuis la place du Pin jusqu'au boulevard Jean Jaurès
50	Aménagement de la place du Pin	Commune	-	3 775 m ²	Depuis l'intersection du boulevard du Soleil / Montée des Cactus jusqu'à l'intersection boulevard Uranus / boulevard du Mont des Roses
53	Aménagement du chemin de Maudroume	Commune	8 m	8 940 m ²	Depuis la R.D. 559 (Avenue Lou Mistrrou) jusqu'à la limite de la zone construite Section BX
54	Aménagement du chemin de Manjastre	MPM	8 m	2622 m ²	Depuis la RD98 jusqu'au chemin des Orchidées
54b	Aménagement du chemin des Orchidées (aire de retournement)	Commune	5 m	7137 m ²	Depuis le chemin de Manjastre jusqu'à l'aire de retournement
56	Aménagement du chemin des Janets	Commune	5 m	5674 m ²	Depuis la R.D. 98 jusqu'au moto-cross
57	Aménagement d'une placette à la montée des écoles	Commune		265 m ²	Parcelle BP 32 et BP 121 – Lieu-dit Cabasson
58	Aménagement du chemin du Train des pignes + Piste cyclable	Commune	3 m	18 500 m ²	Depuis la limite de la Londe jusqu'à la limite du Lavandou
67	Aménagement d'un espace vert public	Commune	-	210 m ²	Boulevard des Amandiers (Village)
70	Aménagement du Camin dei Fedo	Commune	.	204 m ²	Depuis la RD41 (Boulevard du Soleil) jusqu'à la voie Romaine
71	Extension du cimetière	Commune	-	5 932 m ²	Quartier du Baguier
76	Aménagement de l'impasse des Geais	Commune	8 m	699 m ²	Depuis le chemin des 4 saisons jusqu'à la rue des Iris
79	Création d'une voie de desserte de la zone d'activité	Commune	6 m	1 944 m ²	Depuis le chemin de l'orage jusqu'au chemin du Liseron et de Surle
81	Création d'un parking et d'un espace vert	Commune	-	1 210 m ²	Entre la R.D. 559 (Avenue Lou Mistrrou) et le chemin du Pont
88	Création d'une voie de desserte piétonne	Commune	2 m	79 m ²	Depuis le Boulevard des Amandiers jusqu'au chemin de la Verne
89	Aménagement du chemin des Pierres Blanches	Commune	5 m	845 m ²	Depuis le boulevard du Soleil (R.D. 41) jusqu'au Boulevard du Levant (R.D. 41)
96	Création d'un bassin de rétention (le grand Mourard) (RET 11)	Commune	-	16 968 m ²	Entre le chemin des Catalanes (R.D. 298c) et la route de Bénat (R.D. 298)
99	Aménagement des rues du Petit et Grand Plantier	Commune	8 m	2 330 m ²	Depuis le chemin du Pont jusqu'au chemin de Bénat (R.D. 298c)
100	Création d'un bassin de rétention RET 5) végétalisé de la zone UCb et de la zone 1AUA et voie de liaison piétonne / cyclable	Commune	-	1 059 m ²	Depuis le chemin de Bénat jusqu'au chemin du Pont
101	Logements sociaux Quartier du Pont Répartition de la surface de plancher: 50% en logement social 50% en équipement public	Commune	-	4 970 m ²	Dans la zone 1AUA en limite du lotissement Lou Plantier

Numéro	Désignation des opérations intitulées	Collectivité bénéficiaire	Largeur de plate-forme	Surface approximative	Délimitation
102	Création d'une voie de desserte et de liaison	Commune	8 m	2 640 m ²	Depuis la route de Cabasson (R.D. 42a) jusqu'au chemin Saint-Victor
103	Création d'un bassin de rétention correspondant au RET 10	Commune		3 455 m ²	Longeant le chemin du Content – Lieu-dit Terre-Longue
103b	Création d'un exutoire du bassin RET 10	Commune	1m	180 m	Du bassin RET 10 au Castellan
104	Création d'une voie de desserte et de liaison	Commune	8 m	2 750 m ²	Depuis le chemin du Pont jusqu'au chemin de Bénat (R.D. 298c)
105	Création d'une voie de desserte et de liaison et piste cyclable. Prolongement du chemin de Bénat	Commune	10 m	1 940 m ²	Depuis le chemin de Bénat jusqu'au chemin du Pont
106	Création d'une voie de desserte et de liaison + piste cyclable	Commune	10 m	4 805 m ²	Depuis la route de Cabasson (R.D. 42a) jusqu'au chemin des boutons d'or
107	Création d'une voie de desserte et de liaison + piste cyclable	Commune	10 m	2 170 m ²	Depuis la rue des Iris jusqu'à la route de Cabasson
108	Création d'une voie de desserte et de liaison + piste cyclable	Commune	10 m	6 355 m ²	Depuis la rue des Iris jusqu'au chemin du Niel
109	Création d'une voie de desserte et de liaison de la zone 1AUE	Commune	8 m	2 903 m ²	Depuis l'ER 108 jusqu'au chemin du Liseron
110	Bassin de rétention en zone 1AUE + équipement public (RET 7)	Commune	-	8 370 m ²	Au lieu-dit Surle, entre le chemin du Niel et l'ER 109 à créer
110a	Création d'un collecteur du bassin RET 7	Commune	1 m	415 m	Du bassin RET 7 au Batailler
110b	Création d'un exutoire du bassin RET 7	Commune	1 m	50 m	Du bassin RET 7 au Batailler
111	Création d'un bassin de rétention en zone 1AUB (RET 9)	Commune	-	8 555 m ²	Le long de la rue des iris - Lieu-dit Charenton
111a	Création d'un collecteur du bassin RET 9	Commune	1 m	380 m	Longeant le chemin des Vignerons jusqu'au RET 9
111b	Création d'un exutoire du bassin RET 9	Commune	1 m	60 m	Du bassin RET 9 au Castellan
112	Bassin de rétention dans la zone UDc (RET 1)	Commune	-	905 m ²	Au lieu-dit Les Arnaud,
112a	Création d'un collecteur du bassin RET 1	Commune	1 m	60 m	Au lieu-dit Les Arnaud,
112b	Création d'un exutoire du bassin RET 1	Commune	1 m	55 m	Du bassin RET 1 au Castellan
113	Création d'un bassin de rétention correspondant au RET 8	Commune		4 600 m ²	Entre le chemin du Content et le chemin de Surle – Lieu-dit Terre Longue
113a	Création d'un collecteur du bassin RET 8	Commune	1 m	325 m	Du chemin du Niel jusqu'au RET 8
113b	Création d'un exutoire du bassin RET 8	Commune	1 m	140 m	Du bassin RET 8 à l'exutoire du bassin RET 10,
114	Bassin de rétention de la zone 1AUB (RET 3)	Commune	-	3 770 m ²	Au lieu-dit Saint-Victor, longeant le chemin des Catalanes
114a	Création de deux collecteurs du bassin RET 3	Commune	1 m	475 m	Au lieu-dit Saint Victor
114b	Création d'un exutoire du bassin RET 3	Commune	1 m	345 m	Du bassin RET 3 au Batailler
115	Création d'une voie de desserte et de liaison	Commune	8 m	1 950 m ²	Depuis le chemin des Catalanes jusqu'à l'ER 106
116	Création d'une voie de desserte de la zone UE	Commune	6 m	2 185 m ²	Au lieu-dit le Mourard contournant le RET 11
117	Aménagement du Chemin de Bénat	Commune	8 m	6 165 m ²	Depuis le chemin des Catalanes (R.D. 298c) jusqu'au carrefour 4a de la zone d'activité du Batailler / Pérussier

Numéro	Désignation des opérations intitulées	Collectivité bénéficiaire	Largeur de plate-forme	Surface approximative	Délimitation
118	Aménagement d'une voirie mixte et Création d'un pluvial	Commune	4 m	450 m ²	Depuis la traverse des Mimosanes jusqu'au chemin des Berles
120	Aménagement de la traverse des Asphodèles	Commune	6 m	1820 m ²	Depuis le chemin du Train des Pignes jusqu'à la route des Lavandières
121	Aménagement du chemin de la Sauge	commune	4 à 5 m	594 m ²	De l'extrémité Est du Jardin du Content jusqu'à la route de Cabasson
122	Création d'équipements publics et sportifs et culturel et opération de mixité sociale avec 50% de logements locatifs sociaux et 50% de logements à financement libre	Commune	-	18 770 m ²	Entre le chemin des Vignerons et le chemin du Batailler
123	Aménagement du chemin des aires	commune	5 à 6 m	2 245 m ²	Depuis l'embranchement du Camin dei Fedo jusqu'à la voie romaine
125	Création d'un espace vert du Para	Commune	-	13 960 m ²	Au lieu-dit Le Para, longeant la R.D. 559
126	Création d'un espace vert de Maudroume	Commune	-	7 260 m ²	Entre la R.D. 559 (Avenue Lou Mistrrou) et le Batailler
129	Contre-allée des Impatiences et création d'espace vert	Commune	9,50 m	6 715 m ²	Depuis la R.D. 559 (Avenue Lou Mistrrou) jusqu'à la voie de raccordement au carrefour du Para (ER 128)
130	Aménagement du chemin des Héliantes et aire de retournement	Commune	8	2982 m ²	Depuis le chemin du Train des Pignes jusqu'à jusqu'à l'allée dei Rigaou
133	Aménagement du chemin de la Lavande et liaison en rive droite du Batailler avec le chemin du Seigle	Commune	6 m	2 860 m ²	Depuis la RD 559 (Avenue Lou Mistrrou) jusqu'au chemin du Seigle
135	Aménagement impasse Marcel Fournier (accès au barrage)	Commune	4	1640 m ²	Depuis le boulevard du Mont des Roses jusqu'au barrage
136	Gestion du Barrage du Mont des Roses	Commune	-	4 570 m ²	Entre le lotissement du Mont des Roses et le lotissement du Vallon des Roses
137	Aménagement de la rue des Hortensias	Commune	6 m	1 560 m ²	Depuis le boulevard du Mont des Roses jusqu'à la rue des Dionnées
138	Extension du Parc du Mimosa	Commune	-	41 555 m ²	De part et d'autre du chemin de la Verne
139	Création d'une voirie de liaison	Commune	8 m	320 m ²	Rue des Dionnées
140	Aménagement du chemin des Romarins	Commune	8 m	1 175 m ²	Depuis le Bd du Levant (R.D. 41) jusqu'à la rue des Magnolias
141	Création de logements sociaux et parking public - Quartier de la Gare	Commune	-	1 795 m ²	Entre la rue des Magnolias et la rue du Romarin
142	Aménagement de l'impasse de la Farigoulette, d'une aire de retournement et d'un piétonnier	Commune	6 et 4 m	1 110 m ²	Depuis le boulevard du Mont des Roses jusqu'à la place du Pin
144	Espace vert de la Gare longeant le pluvial de la Blèque	Commune	-	2 270 m ²	Depuis le chemin du Train des Pignes jusqu'à la R.D. 559 (Avenue Lou Mistrrou)
145	Espace vert de la Gare longeant le pluvial de la Blèque	Commune	-	2 875 m ²	Depuis la R.D. 41 (Boulevard du Levant) jusqu'au chemin du Train des Pignes
148	Aménagement de la rue de la Vue des Îles et aire de retournement	Commune	8 m	550 m ²	Depuis la route des Lavandières jusqu'au sentier Saint François
149	Aménagement d'un piétonnier ancien chemin des Moulins à eau	Commune	3 m	710 m	Depuis le chemin des Sésames jusqu'au chemin du Moulin d'eau

Numéro	Désignation des opérations intitulées	Collectivité bénéficiaire	Largeur de plate-forme	Surface approximative	Délimitation
150	Aménagement de l'impasse des Trèfles et aire de retournement	Commune	6 m	1 678 m ²	Depuis la R.D. 41 (Route de Bagnier) jusqu'au départ de la piste D.F.C.I.
152	Aménagement du Chemin de Barbarin et création d'une aire de retournement à son extrémité	Commune	4 m	2 275 m ²	Depuis la place Hippolyte Bouchard jusqu'au chemin de la Fontone
153	Chemin des Oratoires (piétons)	Commune	4 m	4 635 m ²	Depuis le chemin Georges Barbarin jusqu'à la chapelle Notre-Dame de Constance
154	Réservoir Haut du Mont des Roses	Commune	-	310 m ²	Au lieu du « Cuberte »
159	Création de logements sociaux et équipements publics (parking)	Commune	-	3 610 m ²	Entre l'Avenue des Mimosas et l'Impasse Brise Marine
160	Création de logements sociaux et équipement public Pour les logements : répartition égale entre logements sociaux et logements à financement libre. La SP de l'équipement public est limitée à 20% de la SP totale.	Commune	-	2 810 m ²	Entre le boulevard de la Plage et l'Avenue des Mimosas
162	Création d'une liaison entre le lotissement Les Treilles et Le Haut Joselet, ouverture de l'impasse du Joselet et aire de retournement	Commune	6 m	1 205 m ²	Depuis l'Avenue de la Mer jusqu'au Lotissement Le Haut Joselet
166	Bassin de rétention RET 6	Commune		6 587 m ²	Au lieu-dit Le Content, entre le chemin des Fougères et le chemin du Batailler
166b	Création d'un exutoire au bassin RET 6	Commune	1 m	222 m ²	Du bassin RET 6 au chemin des Fougères
170	Réservoir du Gaou + Accès		-	810 m ²	Lieu-dit Gaou Bénat
171	Réservoir des Fourches		-	725 m ²	Lieu-dit Les Fourches
172	Réservoir du Sémaphore		-	925 m ²	Lieu-dit Les Fourades
173	Réservoir de Cabasson		-	245 m ²	Lieu-dit Cabasson
174	Aménagement du Chemin du Petit Fort et aire de retournement	Commune	5 m	1 500 m ²	Depuis l'Avenue Auguste Mabily jusqu'au pluvial de Cabasson
180	Aire d'accueil des gens du voyage	Commune	-	7 440 m ²	Au quartier Manjastre Basse longeant la RD 98
181	Aménagement du chemin du Tibourin	Commune	5 m	3855 m ²	Depuis le chemin du Niel jusqu'au chemin de l'Angueiroun
182	Création d'un fossé de colature	Commune	1m	175 m	Secteur Ravel jusqu'au pluvial du chemin du Pont
184	Accès piétons à la Mer, plage du Pellegrin	Commune	3 m	655 ml	Depuis la route de Léoube (R.D. 42a) jusqu'au sentier du Littoral
185	Accès piétons à la Mer, plage de l'Estagnol	Commune	3 m	910 ml	Depuis la route de Léoube (R.D. 42a) jusqu'au sentier du Littoral
187	Station d'épuration de la commune et son extension	SIVOM	-	18 980 m ²	Lieu-dit le Batailler
193	Aménagement d'un parking en bordure du boulevard du Levant	Commune		1 855 m ²	Sur un délaissé routier au Nord du Boulevard du levant
197	Création d'une voirie de quartier dont piétons et cycles	Commune	8 m	2 300 m ²²	Depuis le chemin du Romarin jusqu'au boulevard du Levant
198	Création d'une voirie de quartier dont piétons et cycles	Commune	8 m	4130 m ²	Depuis l'ER 45 jusqu'au boulevard du Levant
199	Aménagement du chemin du Pré des Bœufs	Commune	6 m	1 210 m ²	Depuis la R.D. 559 (Avenue Lou Mistrrou) jusqu'au chemin du Train des Pignes
200	Aménagement du chemin du train des pignes (véhicules + piétons)	Commune	5 m	1 485 m ²	Depuis le chemin du Romarin jusqu'au boulevard du Levant
201	Création d'un chemin piétonnier et cyclable	Commune	6 m	180 m ²	Depuis l'ER 144 (vallon de la Blèque) jusqu'au chemin du Pré des Bœufs

Numéro	Désignation des opérations intitulées	Collectivité bénéficiaire	Largeur de plate-forme	Surface approximative	Délimitation
202	Création d'une station de relevage des eaux usées	Commune		110 m ²	En bordure de la RD 559 (Avenue Lou Mistrrou)
203	Aménagement du pluvial de la Blèque	Commune	1 m	145 m	Depuis la RD 559 (Avenue Lou Mistrrou) jusqu'au chemin du Pont
204	Aménagement du Castellan	Commune	4,5 m	2610 m ²	Depuis la jonction du Castellan avec le chemin des Iris jusqu'au chemin de la Sauge
205	Création d'un fossé de colature	Commune	1 m	700 m	Le long du chemin du Niel
206	Création d'un fossé de colature	Commune	1 m	410 m	Depuis le chemin du Content jusqu'au Catellan.
207	Création d'un fossé de colature	Commune	1 m	255 m	Depuis la route de Cabasson jusqu'au Catellan.
208	Création d'un fossé de colature	Commune	1 m	490 m	Depuis la route de Cabasson jusqu'au chemin des Boutons d'or.
209	Création d'un fossé de colature	Commune	1 m	80 m	Lieu-dit Ravel jusqu'au ruisseau de Ginget (longeant l'ER 104)
210	Création de logements sociaux et de parc de stationnements	Commune	-	1260 m	Entre le boulevard du Levant et la rue des Narcisses